



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Mabrouka BOURARA  
Tél. : 04 72 61 61 10  
Courriel : mabrouka.bourara@rhone.gouv.fr  
Fax : 04 72 61 63 43

## **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

**Projet de réaménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant présenté par la Métropole de Lyon sur le territoire des communes d'Oullins et de Sainte-Foy-lès-Lyon.**

### **Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)**

Par décision du 3 octobre 2017, la commission permanente de la Métropole de Lyon a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation pour la requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant à Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon, approuvé le dossier destiné à être soumis conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par décision n° E17000257/69 du 25 octobre 2017, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean-Louis DELFAU - Retraité - Conservateur des Hypothèques Honoraires en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par arrêté préfectoral n° E-2017-674 du 15 décembre 2017 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairies d'Oullins et de Sainte-Foy-lès-Lyon du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre d'enquête parcellaire, pour chaque mairie concernée, ont été clos et signés par la Maire d'Oullins le 23 février 2018 à 17h00, par la Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon le 23 février 2018 à 17h. Ces registres ont été remis au commissaire enquêteur avec les dossiers d'enquête publique le jour même.

Les observations du public ont pu être recueillies tant lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur que sur le registre mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairies d'Oullins et de Sainte-Foy-lès-Lyon par courrier à son attention.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 23 mars 2018, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet.

Fait à Lyon, le 24 AVR. 2018

Le Préfet,

Le préfet  
Secrétaire général  
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY